



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale
22 juin 2015
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Quatre-vingt-septième session

3-28 août 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements soumis par
les États parties en application de l'article 9 de la Convention**

Liste de thèmes concernant les vingt et unième et vingt-deuxième rapports périodiques de la Norvège, présentés en un seul document (CERD/C/NOR/21-22)

Note du Rapporteur pour la Norvège

À sa soixante-seizième session (A/65/18, par. 85), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le Rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

1. La Convention dans le droit interne; cadre institutionnel et politique de sa mise en œuvre (art. 2, 4 et 6)

a) Mesures prises pour faire primer la Convention sur la législation nationale dans l'ordre juridique interne (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 7; CERD/C/NOR/21-22, par. 11). Informations sur l'application de la Convention par les cours et tribunaux norvégiens;

b) Conformité de la nouvelle loi contre la discrimination avec l'article premier de la Convention; absence de la mention de « race » comme motif de discrimination (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 8; CERD/C/NOR/21-22, par. 12);

c) Informations à jour sur la création d'une nouvelle institution nationale des droits de l'homme pleinement conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) (CERD/C/NOR/21-22, par. 80; HRI/CORE/NOR/2013, par. 127 à 130);

d) Progrès accomplis dans l'adoption et la mise en œuvre du nouveau plan d'action pour la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination ethnique.



Bilan et résultats du précédent plan d'action, qui couvrait la période 2009-2012 (CERD/C/NOR/21-22, par. 76);

e) Informations sur la conformité de la législation de l'État partie avec tous les éléments constitutifs de l'article 4 de la Convention (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 21);

f) Mesures effectives prises pour lutter contre les discours de haine notamment proférés par des représentants politiques et diffusés dans les médias, y compris sur Internet. Effets et résultats de la campagne « Pas de discours de haine » lancée par l'État partie (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 21; CERD/C/NOR/21-22, par. 60 et 61);

g) Données statistiques sur les infractions inspirées par la haine et progrès accomplis pour améliorer la collecte de données relatives à de tels actes. Données statistiques sur le nombre de plaintes, enquêtes, poursuites, affaires rejetées et motifs de rejet, condamnations et réparations octroyées aux victimes d'actes de discrimination raciale (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 21; CERD/C/NOR/21-22, par. 58);

h) Informations à jour sur les débats relatifs à l'octroi de l'aide juridictionnelle gratuite dans les cas de discrimination raciale sur recommandation du médiateur et du tribunal chargés de la lutte contre la discrimination (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 14; CERD/C/NOR/21-22, par. 41).

2. Discrimination à l'égard des non-nationaux, notamment des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile (art. 2 et 4 à 7)

a) Application de la nouvelle loi de lutte contre la discrimination en ce qui concerne l'accès des non-nationaux et des immigrants au logement, à l'emploi, aux services publics, aux services de santé et à l'éducation (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 9; CERD/C/NOR/21-22, par. 14 et 15; HRI/CORE/NOR/2013, par. 239 à 248). Mise en œuvre de la stratégie nationale pour la santé des immigrants (2013-2017) (CERD/C/NOR/21-22, par. 17) et plan d'action pour la période 2013-2016 intitulé « Nous avons besoin des compétences des immigrants » ainsi que résultats obtenus grâce aux initiatives de promotion de l'égalité et d'intégration des immigrants dans la société norvégienne (CERD/C/NOR/CO/21-22, par. 18 à 22, 105 à 107, 112, 113 et 117 à 123);

b) Informations à jour sur l'octroi aux demandeurs d'asile mineurs qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (16 ans) du droit à suivre l'enseignement primaire et secondaire de premier cycle, et informations à jour sur le droit à suivre l'enseignement secondaire de deuxième cycle pour tous les demandeurs d'asile (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 12; CERD/C/NOR/21-22, par. 28, 29 et 34);

c) Accès aux services de santé pour les migrants en situation irrégulière;

d) Discours à caractère raciste visant les immigrants;

e) Mesures prises pour prévenir le profilage racial par la police et les fonctionnaires des douanes et de l'immigration; effets du programme de sensibilisation de la Direction de la police norvégienne et de son forum de dialogue de la police (CERD/C/NOR/21-22, par. 87 et 88).

3. Situation des familles roms et romanis/taters (art. 2 à 7)

a) Informations à jour sur la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer les conditions de vie des Roms à Oslo et sur ses résultats en matière d'égalité d'accès à la santé et aux services sociaux, aux lieux publics, au logement, à

l'emploi et à l'éducation ainsi qu'en matière de lutte contre la discrimination raciale à l'égard des Roms (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 20; CERD/C/NOR/21-22, par. 54 et 55);

b) Constats et recommandations du comité chargé en 2011 par le Gouvernement d'évaluer la mise en application des politiques relatives aux Romanis/Taters (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 20; CERD/C/NOR/21-22, par. 55);

c) Mesures pratiques destinées à lutter contre le niveau élevé d'absentéisme parmi les enfants roms et à garantir leur véritable intégration dans le système éducatif malgré le mode de vie de leur communauté (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 20; CERD/C/NOR/21-22, par. 56).

4. Situation des populations sâmes (art. 2 et 5)

a) Informations à jour sur les résultats de l'ensemble des propositions formulées par le Comité des droits des Sâmes au sujet des droits fonciers de cette population dans le comté de Troms et au sud de celui-ci ainsi que sur les modifications apportées à la législation relative à l'extraction de ressources minérales, y compris informations détaillées sur la manière dont les Sâmes sont consultés sur tous ces projets (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 19; CERD/C/NOR/21-22, par. 53);

b) Mesures destinées à permettre aux Sâmes de l'Est de conserver leur droit de pâturage et centres d'activités liées à l'élevage de rennes (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 18; CERD/C/NOR/21-22, par. 49);

c) Mise en œuvre du plan d'action pour les langues sâmes et résultats atteints en la matière. Mesures complémentaires destinées à améliorer l'éducation dans les langues sâmes (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 18; CERD/C/NOR/21-22, par. 51 et 144). Informations à jour sur les résultats de l'examen par la Commission du Finnmark des revendications foncières des Sâmes de l'Est (CERD/C/NOR/CO/19-20, par. 18; CERD/C/NOR/21-22, par. 52).